

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

BULLETIN

Vol. 14, no 3

juin 1984

ASSEMBLÉE NATIONALE

Éléments de catalogage

Québec (Province). Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Bulletin / - Vol. 6, no 1 (juin 1975)-

[Québec] : La Bibliothèque, 1975-

v. ; trimestriel.

Fait suite à: Québec (Province). Bibliothèque de la Législature. Bulletin trimestriel- ISSN 0701-6093

ISSN 0701-6808 = Bulletin - Bibliothèque de la Législature.

1. Québec (Province). Bibliothèque de l'Assemblée nationale - Périodiques. 2. Gouvernement représentatif - Québec (Province) - Périodiques. I. Titre. II.

Titre: Bulletin trimestriel.

Z	027.65'09714	A11B5
883		B8/
JL	328.714'005	
253		

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Traitement de textes : Lise Roy

Coordination: Yvon Thériault

Impression : Service des impressions de l'Assemblée nationale

Abonnement: Jacqueline Bouchard (643-2896)

Messagerie: Service de distribution des documents parlementaires

Dépot légal - 2e trimestre 1984

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0701-6808

TABLE DES MATIERES

*Ce bulletin est constitué des textes présentés à la réunion du 11 mars 1983 du groupe de recherche en histoire de l'imprimé au Québec (GRHIQ). L'organisme était alors l'hôte de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec. Les travaux préparés à cette occasion étaient autant de contributions des chercheurs de l'Assemblée nationale à l'histoire de l'imprimé au Québec.

Mot de bienvenue du Directeur de la bibliothèque..... 1
Jacques Prémont

Présentation..... 2
Yvan Lamonde, Centre d'études canadiennes-françaises,
McGill University

Histoire du livre et informatique: l'expérience du PACPAQ... 3-10
Gilles Gallichan

Présence du livre au Parlement du Bas-Canada..... 11-22
Gilles Gallichan

La collection de brochures de la bibliothèque de l'Assemblée
nationale..... 23-33
Marcelle Belley

Les archives de l'Assemblée nationale du Québec..... 35-40
Gaston Deschênes

La presse et l'information politique au Québec 1892-1920.... 41-65
Jocelyn Saint-Pierre

Les publications parlementaires d'hier et d'aujourd'hui.... 66-71
Yvon Thériault

Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Vol. 14, no 3, Québec, juin 1984

MOT DE BIENVENUE DU DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mesdames,
Messieurs,

Au nom de tous mes collègues de la Bibliothèque, je désire d'abord souhaiter la plus cordiale bienvenue à vous tous, délégués et membres du groupe de Recherche en Histoire de l'Imprimé au Québec qui avez bien voulu vous donner la peine de venir ici pour assister à cette journée d'étude.

En raison de l'horaire très chargé, je ferai ni discours ni conférence, mais simplement quelques remarques fort sommaires sur l'origine et les objectifs du GRHIQ, tel que notre ami Gilles Gallichan m'en a fait part, pour le cas où de nouveaux membres se trouveraient dans cette salle et pour nos autres invités.

Disons d'abord que le groupe a été créé en 1974 par Monsieur Yvan Lamonde et un groupe d'historiens parmi lesquels se trouvait le directeur actuel du "Devoir", Monsieur Jean-Louis Roy. Font partie de ce groupe, des historiens du livre ou de la littérature, des archivistes, des bibliothécaires ou bibliographes intéressés par la recherche sur l'histoire de l'imprimé au Québec. Les réunions antérieures ont eu lieu à Montréal, à Ottawa et à Québec.

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec l'une des plus anciennes bibliothèques du pays, sinon de l'Amérique, a toujours manifesté beaucoup d'intérêt quant aux recherches en histoire du livre et des bibliothèques. Plusieurs bibliographes québécois, depuis Georges-Barthélémy Faribault au 19^e siècle, y ont puisé leur documentation de base pour rédiger leurs inventaires bibliographiques.

De nos jours, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale continue à contribuer directement au progrès de la recherche sur l'imprimé québécois et c'est justement pour en parler qu'il nous a fait plaisir d'organiser ce bref colloque. La Bibliothèque a d'ailleurs l'intention de publier un Bulletin spécial consacré entièrement aux travaux présentés au cours de cette rencontre; il va sans dire que les membres ici présents et autres participants inscrits en recevront un exemplaire.

Il ne me reste qu'à vous remercier de votre présence et vous souhaiter une intéressante et agréable journée.

Jacques Prémont, c.r.

11 mars 1983

Directeur de la Bibliothèque
de l'Assemblée nationale

PRÉSENTATION

On sait l'importance dans l'histoire de l'imprimé au Québec de la Chambre d'assemblée depuis son établissement en 1792. Marié Tremaine, John Hare, Jean-Pierre Wallot nous ont appris la place prépondérante occupée par la vie politique et parlementaire dans la publication des premiers imprimés québécois. Rappelera-t-on la fonction politique de la première Gazette de Québec et surtout la diversité des usagers de la bibliothèque de la Chambre d'assemblée à laquelle un Georges-Barthélemy Faribault s'est tant identifié?

Le groupe de recherche en histoire de l'imprimé au Québec (GRHIQ) se retrouvait donc en pays connu pour sa session de travail du 11 mars 1983, organisée par Gilles Gallichan, à l'invitation du directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, M. Jacques Prémont.

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale collabore plus avant encore avec le GRHIQ en publiant dans son Bulletin les textes présentés l'an dernier.* Elle m'apparaît en ce sens fidèle à une tradition qui, comme les écrits, demeure.

Yvan Lamonde
Centre d'études canadiennes-
françaises
McGill University

*le texte de la communication de M. André Beaulieu sur les différentes éditions du règlement de l'Assemblée législative depuis 1792 fera l'objet d'un article spécial dans un prochain numéro du Bulletin.

HISTOIRE DU LIVRE ET INFORMATIQUE

L'EXPÉRIENCE DU PACPAQ*

Gilles Gallichan**

L'informatique transforme présentement de nombreux secteurs d'activités. La recherche historique n'échappe pas à cette révolution technologique. En mettant au point un programme informatisé, axé sur l'analyse bibliographique quantitative, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale entend favoriser une connaissance plus approfondie de ses collections anciennes et des sources documentaires du parlementarisme québécois.

En 1977, l'Assemblée nationale du Québec soulignait le 175e anniversaire de sa bibliothèque, par une exposition des tout premiers ouvrages de sa collection (1). Cette exposition avait amorcé un projet de recherche visant à étudier l'évolution du parlementarisme à travers ses sources d'information documentaire.

* L'auteur tient à remercier Mmes Yolande Bueno de la Bibliothèque nationale du Québec, Marcelle Belley de l'Assemblée nationale, MM. Yvan Lamonde de l'Université McGill et Raynald Bélanger de l'Assemblée nationale de leurs conseils et encouragements.

** M. Gilles Gallichan est agent de recherche à la division de la reconstitution des débats de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Il s'agissait d'abord, dans ce projet, de reconstituer le catalogue originel des collections parlementaires et, ensuite, d'en faire une analyse cohérente. Des travaux, récents, d'histoire du livre: nous permettaient d'espérer qu'une telle recherche puisse révéler de nouveaux aspects de la vie politique au Québec et de ses bases idéologiques.

A partir de sources imprimées, catalogues, listes d'acquisitions et rapports parlementaires, nous avons recensé chaque ouvrage qui faisait partie des collections de l'Assemblée législative et du Conseil législatif et ce, jusqu'à la disparition de ces collections lors de l'incendie du parlement à Montréal, en 1849. (2)

Pour chacun de ces ouvrages, nous avons rempli une fiche sur laquelle étaient notés, outre les renseignements bibliographiques, des renseignements de classification, d'acquisition et, parfois, de disparition du livre.

Cette compilation s'est cependant révélée imposante; environ 7,000 unités bibliographiques, et il devenait de plus en plus difficile d'envisager une analyse approfondie de ce corpus documentaire.

La solution informatique est finalement apparue comme la meilleure façon de résoudre ce problème. L'informatique permettait

d'isoler chaque renseignement bibliographique, d'en faire un ensemble pouvant être compilé et associé à un autre ensemble. Cette option offrait la possibilité d'une analyse exhaustive et approfondie de toutes nos données bibliographiques.

La direction des média de l'Assemblée nationale a accepté l'idée d'un tel programme bibliographique avec beaucoup d'intérêt et nous a donné accès aux ressources informatiques de l'Assemblée. Grâce à la collaboration de M. Raynald Bélanger ledit programme a pu prendre forme sous l'étiquette de PACPAQ: Programme d'analyse des collections parlementaires anciennes du Québec.

La conception du PACPAQ devait tenir compte de nombreuses contraintes techniques. Ainsi, l'équipement informatique de l'Assemblée est orienté sur la production du Journal des débats; sa principale fonction est de traiter, compiler et éditer les textes des débats de l'Assemblée nationale. Il était donc impossible d'utiliser les formats de notices bibliographiques ordinolingues de type MARC, qui s'avéraient incompatibles avec l'ordinateur. D'ailleurs, ces formats sont conçus en fonction du traitement catalographique des livres et de leur analyse documentaire, ce qui n'est pas le but principal du PACPAQ.

Il nous a donc fallu préparer un nouveau format ajustable aux exigences techniques. Cette contrainte avait cependant l'avan-

tage de créer un instrument beaucoup plus souple et très adapté à nos besoins. Pour répondre aux nécessités des appareils et assurer la possibilité de repérer les informations, il fallait se conformer aux règles de l'entrée des données sur écran cathodique. Chaque écran offre l'espace d'une page de 17 lignes de 65 caractères chacune. Comme chaque ensemble doit occuper au moins une ligne de l'écran, on peut entrer un maximum de dix-sept (17) ensembles par écran. Le programme peut utiliser plusieurs écrans, cependant, les fonctions logicielles seront d'autant plus efficaces, que les ensembles de même nature seront réunis sur un seul écran; la compilation et l'interrogation des données en seront ainsi facilitées.

Notre préoccupation était de produire un instrument capable de répondre non seulement à nos besoins mais aussi utilisable par d'autres bibliographes ou historiens du livre pour analyser un fonds ancien, un catalogue ou un inventaire bibliographique. Nous avons donc consulté plusieurs personnes ressources qui nous ont suggéré la création de certains ensembles qui rendaient le PACPAQ d'un intérêt plus universel dans son secteur de recherche historique. Notamment, nous avons inséré dans le programme des ensembles descriptifs, soit des sources, soit des documents eux-mêmes. Ces éléments permettront une analyse physique des livres d'un fonds par la reliure, les illustrations, les autographes, etc..

Le PACPAQ n'est pas une banque de données, mais un fi-

chier de compilation (3). C'est pourquoi, il ne comporte pas d'analyse documentaire des ouvrages; nous n'avons donc pas eu à nous référer à des thésoruses reconnus pour l'uniformité du langage documentaire. Il n'y a pas non plus de hiérarchie entre les ensembles et chacun d'eux représente une unité d'analyse. Pour faciliter la saisie des données et uniformiser les ensembles, nous avons doté le PACPAQ d'une grille de cueillette. Il s'agit d'un feuillet recto/verso de format légal où sont inscrits les 76 ensembles du programme (4). PACPAQ devrait être opérationnel vers l'été de 1984. A ce moment-là, une quantité suffisante d'information sera accumulée (environ 15% du total) et permettra une saisie des données et une première compilation. Ainsi, la pertinence de certains ensembles pourra être réévaluée et le programme ajusté en conséquence.

Tel qu'il se présente, le PACPAQ demeure donc un prototype. Sa première application sera l'analyse de la collection originale des livres du Parlement québécois. Bien entendu, nous espérons des résultats intéressants de cette expérience et des applications futures du PACPAQ pour qu'elles nous éclairent sur la place de l'imprimé dans la société, sur son rôle de communication et sa fonction d'information.

PACPAQ

- 01: Collection: | | | |
- 02: Source / Nature: |
- 03: Source / Titre: |
- 04: Source / Édition: |
- 05: Source / Morphologie: |
- 06: Classification / Typologie: |
- 07: Classification / Typologie: |
- 08: Classification / Typologie: |
- 09: Classification Assemblée législative 1842: |
- 10: Classification antérieure: |
- 11: Classification Furet-Roche: |
- 12: Indice Oewey: |
- 13: Localisation: |
- 14: Renvoi: |
- 15: Auteur 1 / Nom: |
- 16: Auteur 1 / Prénom: |
- 17: Auteur 1 / Pseudonyme: |
- 18: Auteur 1 / Nationalité: |
- 19: Auteur 1 / Siècle: |
- 20: Auteur 2 / Nom: |
- 21: Auteur 2 / Prénom: |
- 22: Auteur 2 / Nationalité: |
- 23: Auteur 2 / Siècle: |
- 24: Oeuvre anonyme: |
- 25: Titre: |
- 26: Titre: |
- 27: Titre: |
- 28: Titre: |
- 29: Collection: |
- 30: Édition / Ville: |
- 31: Édition / Imprimeur / Éditeur: |
- 32: Édition / Imprimeur / Éditeur: |
- 33: Édition / Année: |
- 34: Édition / Numéro: |
- 35: Pagination: |
- 36: Illustrations: |
- 37: Cartes: |
- 38: Tableaux / Graphiques: |

- 39: Errata: | |
- 40: Envoi / Dédicace" | |
- 41: Épigraphe / Auteur(s): | |
- 42: Épigraphe / Texte: | |
- 43: Épigraphe / Texte: | |
- 44: Autographes: | |
- 45: Notes Manuscrites: | |
- 46: Ex-Libris: | |
- 47: Reliure: | |
- 48: Oeuvre, siècle: | |
- 49: Langue, origine: | |
- 50: Langue, traduction: | |
- 51: Ouvrage bilingue: | |
- 52: Traducteur: | |
- 53: Autre langue disponible: | |
- 54: Condamnation: | |
- 55: Format: | |
- 56: Prix: | |
- 57: Tomes: | |
- 58: Volumes: | |
- 59: Volumes reçus: | |
- 60: Exemplaires: | |
- 61: Acquisition: | |
- 62: Acquisition: | |
- 63: Acquisition: | |
- 64: Acquisition: | |
- 65: Acquisition: | |
- 66: Acquisition: | |
- 67: Acquisition: | |
- 68: Fournisseur: | |
- 69: Élagage: | |
- 70: Disparition: | |
- 71: Autres bibliothèques: | | | | | | | |
- 72: Référence 1: | |
- 73: Référence 2: | |
- 74: Référence 3: | |
- 75: Référence 4: | |
- 76: Référence 5: | |

NOTES

1. La Bibliothèque de la législature de Québec, 1802-1977. Catalogue des livres exposés au musée de l'Assemblée nationale du Québec à l'occasion du 175e anniversaire de la Bibliothèque de la législature. Québec, Assemblée nationale, 1977. 66p.
2. Voir: (G. B. Faribault). Notice sur la destruction des archives et bibliothèques des deux Chambres législatives du Canada lors de l'émeute qui a eu lieu à Montréal le 25 avril 1849. Québec, Le Canadien, 1849, 11 p.
3. L'ordinateur de l'Assemblée comporte un fichier central de type DATA et accepte un langage de type LOGO
4. Pour plus de détails, on consultera PACPAQ, Notice d'utilisation. Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1983. 27p.

PRÉSENCE DU LIVRE AU PARLEMENT DU

BAS CANADA

Gilles Gallichan

Le livre est aujourd'hui étudié par les historiens, comme un témoin et un reflet des préoccupations d'une époque. Cet article précise le cadre d'une recherche en cours sur la présence de l'imprimé dans le milieu parlementaire québécois au XIXe siècle.

Dans leur ouvrage classique sur l'apparition du livre imprimé en Europe, Lucien Febvre et Henri-Jean Martin parlaient du livre comme un ferment dans la société (1). Porteur et diffuseur de connaissances et d'idées, le livre a certainement été un élément actif dans l'histoire occidentale depuis cinq siècles. C'est à ce titre que le livre s'est imposé comme un nouvel objet de la recherche historique. Depuis une vingtaine d'années, de nombreux travaux sur l'histoire du livre ont été entrepris tant en France qu'en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Ces recherches, tout en démontrant l'intérêt porté à ce secteur de l'historiographie et en générant un faisceau d'hypothèses nouvelles, ont révélé l'immense potentiel de l'imprimé dans l'histoire socio-culturelle. Les multiples aspects du circuit culturel

allant de l'auteur au lecteur sont apparus comme autant de facettes du "livre-ferment". Ces travaux ont également consacré l'introduction de la méthode quantitative dans l'histoire du livre. Méthode exigeante mais essentielle pour pénétrer cet univers du livre avec quelque espoir de vérité selon l'expression d'Alphonse Dupront (2). Le sujet s'y prêtait bien; le livre est un objet et donc est identifiable en unités. Ces nouvelles recherches se sont donc appliquées à introduire le nombre dans l'étude des pratiques culturelles (3). Le livre quantifié, comptabilisé, a révélé sa nature hybride; le livre est objet de commerce et d'échange au même titre qu'une autre denrée, mais le livre est aussi un "signe culturel, support d'un sens transmis par l'image ou le texte"(4). Ainsi, sa présence et son rayonnement, tributaires des lois du marché, ont permis de cerner les bases sociales et économiques de la lecture et de mieux juger le livre comme instrument de savoir et de pouvoir.

Parallèlement à l'histoire du livre, l'étude des bibliothèques et de leur contenu a ouvert de nouvelles hypothèses sur la consommation littéraire et sur les habitudes de lecture. Déjà au XIXe siècle, étaient parues de respectables monographies sur les grandes bibliothèques. Ces ouvrages s'inscrivaient dans la bonne tradition positiviste de l'époque et insistaient plus sur les faits et détails relatifs aux institutions que sur la compréhension de leur présence dans un milieu. Le livre de Alfred A. Franklin sur la Bibliothèque mazarine, publié vers 1860, en est un bel exemple (5).

Cependant, depuis la seconde guerre mondiale, l'historiographie, tant anglophone que francophone, a produit d'intéressantes études sur les bibliothèques perçues, non comme des réservoirs de livres, mais comme des relais de culture au coeur des cités (6).

Au Québec, l'histoire du livre et des bibliothèques a aussi connu un réveil significatif surtout depuis une vingtaine d'années (7). Néanmoins, en 1979, l'historien Marc Lebel remarquait que les études "s'arrêtent au seuil des bibliothèques (...). Aucune ne pénètre à l'intérieur du bâtiment" (8). C'est donc à partir de l'acquis des récentes études et avec l'intention cette fois de pénétrer au coeur d'une collection que s'est amorcée notre enquête sur le livre dans le milieu parlementaire au Bas-Canada.

Le sujet et sa chronologie

Cette étude couvre la période de 1792 à 1849. / La mise en vigueur de l'Acte constitutionnel de 1791 est, bien entendu, un événement majeur qui a transformé le paysage politique québécois (9). En 1792, l'arrivée à Québec des nouveaux députés formant la nouvelle Chambre d'assemblée allait apporter des conséquences importantes sur l'édition et la librairie de la capitale.

Dès les premières années du nouveau régime, des besoins documentaires se manifestèrent au sein de ce personnel politique.

Besoins de connaissances des lois anglaises, de compréhension du fonctionnement interne d'un Parlement, de la procédure et de la philosophie politique de la démocratie anglaise (10). Ces besoins furent d'abord satisfaits par les services de la Bibliothèque de Québec fondée en 1779 par le gouverneur Frédérick Haldimand. Cette institution déjà fréquentée par les notables de Québec ouvrit ses portes aux législateurs dès la première session du Parlement en 1792 (11).

Cependant, après quelques années, les demandes de livres se firent plus précises de la part des branches de la législature et en mars 1802, après qu'un comité parlementaire eut étudié la question, on recommanda la création de deux bibliothèques pour assister les législateurs dans leur travail. La première pour la Chambre d'assemblée était placée sous la responsabilité du greffier et de l'Orateur de la Chambre; la seconde bibliothèque était confiée au greffier du Conseil législatif et devait répondre aux besoins de la Chambre haute.

Après des débuts modestes, ces bibliothèques enrichirent leurs collections au point d'atteindre vers 1830 le rang des plus grandes bibliothèques du Bas-Canada. De plus, pendant ces années 1830, sous l'impulsion des bibliothécaires Georges-Barthélémy Fari-bault et Etienne Parent, la Bibliothèque de la Chambre d'assemblée fut dotée d'une très riche collection de livres relatifs à l'histoi-

re du Bas-Canada; ce qui contribua au prestige grandissant de l'institution.

Après l'Union de 1840, commença une longue période de tribulations pour les bibliothèques parlementaires. Les deux bibliothèques fusionnées aux collections du Parlement du Haut-Canada, connurent les vicissitudes des déménagements de capitale. De Québec à Kingston en passant par Montréal ou Toronto, le Parlement se déplaçait avec les caisses de livres de ses bibliothèques. En 1849, alors que le Parlement siégeait à Montréal et discutait du fameux bill des indemnités, les Anglo-montréalais mécontents assiégèrent l'Assemblée et incendièrent l'édifice où elle s'était réunie. L'incendie dévasta en quelques heures l'essentiel des collections de livres et d'archives parlementaires. Il détruisit environ 20 000 livres appartenant aux deux Chambres du Parlement et les efforts de restauration entrepris par G.-B. Faribault ne permirent qu'une reconstitution partielle des bibliothèques puisque plusieurs éditions incendiées n'étaient plus disponibles sur les marchés européens ou, simplement, n'étaient plus utiles aux parlementaires en 1850.

Si cet incendie marque la limite chronologique de notre étude, c'est en outre parce qu'il coïncide avec d'autres facteurs qui ont influencé en profondeur l'histoire de l'imprimé et du Québec; facteurs économiques (disparition des lois protectionnistes anglaises, rétablissement de liens commerciaux directs avec la Fran-

ce), facteurs techniques (presses à vapeur, papier de pâte de bois, télégraphe), facteurs socio-culturels (fondation des instituts, montée du pouvoir de l'Eglise) et facteurs politiques (responsabilité ministérielle et formation des partis politiques). Tous ces éléments qui ont marqué la génération de 1840 à 1860 expliquent que la plupart des historiens s'entendent pour situer vers le milieu du XIXe siècle la charnière d'une époque culturelle, économique et sociale.

L'incendie de 1849 représente donc une limite chronologique naturelle à l'étude des collections parlementaires. Celles qui furent reconstituées après 1850 reflétaient d'avantage les besoins et les interrogations des députés contemporains de la confédération.

Le livre, écrivait Alphonse Dupront, est une manifestation concrète d'un besoin et la présentation du contenu d'une bibliothèque est déjà le portrait psychique de ses usagers (12). C'est cette définition de la bibliothèque que nous avons retenu: le reflet d'un milieu, de ses préoccupations matérielles et intellectuelles. A cet égard, l'évolution des collections de livres du Parlement du Bas-Canada nous apparaît comme le poul de la vie politique de la colonie. En effet, le choix des collections était confié à un comité parlementaire formé de députés qui recommandait au greffier les titres de livres à acheter sur le marché local, aux Etats-Unis ou directement en Angleterre. Ce comité pouvait aussi entériner des

choix établis par des fonctionnaires, des bibliothécaires ou par l'Orateur de la Chambre lui-même.

Cependant, les contraintes budgétaires limitaient ce choix aux ouvrages jugés nettement essentiels à la bibliothèque parlementaire. Ces interventions et ces contraintes assurent à notre collection une vérité de témoignage qui se précise au rythme de sa croissance. La bibliothèque apparaît alors comme la volonté collective de parlementaires de faire certains choix sociaux, politiques, moraux ou techniques. Elle est donc pour l'historien, un aveu d'intérêts et de motivations. Le livre est porteur d'idées, il ne crée évidemment pas l'événement, mais il travaille "à sa conscience ou à sa mise en place et souvent à sa justification" (13). Pour nous, le profil de cette collection est un dénominateur commun qui refléchit la volonté et le désir d'information d'un milieu et d'une époque bien définis.

Études et sources:

La documentation historique sur la Bibliothèque de la législature du Québec au XIXe siècle se réduit à sa plus simple expression. Un article rédigé en 1902 par Narcisse-Eutrope Dionne (14) et revu par M. Jean-Charles Bonenfant en 1968 résume l'essentiel de ce qui a été écrit sur ce sujet (15). D'ailleurs, ces articles s'attachent surtout aux développements de l'institution; ils ne

s'attardent pas à une évaluation du contenu de la collection et passent totalement sous silence l'existence de la Bibliothèque du Conseil législatif.

C'est donc par une prospection directe des sources qu'il fallait entreprendre les recherches. Les sources officielles offraient la base la plus solide. Dès les premières années du Régime anglais, l'imprimerie est devenue un instrument important pour l'administration et les gouverneurs inaugurèrent dès lors une presse officielle pour la publication et la diffusion des documents publics. Avec l'introduction du parlementarisme, l'édition officielle s'est étendue aux séries législatives: journaux de la Chambre, rapports, lois et règlements etc. C'est dans ces sources officielles imprimées que se trouvait la matière première sur le contenu des premières bibliothèques parlementaires.

A partir de 1807 et ce à chaque année jusqu'en 1849 et même au delà, le greffier de la Chambre d'assemblée remettait à l'Orateur un rapport sur l'état de la Bibliothèque dans lequel il énumérait la liste sommaire des titres achetés au cours de l'année sur la recommandation du comité parlementaire. Il signalait en outre, les titres d'ouvrages empruntés à la Bibliothèque et non remis. Cette série complète et homogène constitue le principal filon de notre recherche.

Ces listes du greffier sont aussi complétées par les catalogues imprimés de la Bibliothèque de la Chambre d'assemblée. Entre 1810 et 1349, le Parlement du Bas-Canada a publié sept éditions du catalogue de sa bibliothèque et sept feuillets de suppléments (16). Le Conseil législatif ne publiait malheureusement pas ses listes annuelles d'acquisitions. Néanmoins il fit imprimer cinq éditions de son catalogue (17). Ces catalogues joints aux listes annuelles permettent donc d'avoir accès au contenu exact des collections parlementaires et d'évaluer avec assez de précision leur croissance.

Cependant, les références bibliographiques de ces sources sont réduites au strict minimum; il fallait donc reconstituer le catalogue au moyen de bibliographies générales et spécialisées. Lorsque la possibilité d'une analyse informatique s'est présentée, cette recherche bibliographique s'est élargie aux éléments et aux ensembles de la grille PACPAQ. L'impressionnant registre de possibilités d'interrogations de ce programme nous permet d'espérer des résultats significatifs.

A la lumière de sources secondaires, comme les journaux et les fonds d'archives, le contenu de ces collections devrait, espérons-nous, révéler de nouveaux aspects de la vie parlementaire et de la dynamique politique et sociale qui l'animait.

"L'enquête, écrivait Alphonse Dupront, est épreuve d'âme et d'hommes (...) si par elle un échange devient possible entre nos interrogations d'aujourd'hui et les ferveurs créatrices ou le mystère d'exister d'autrefois, cette atteinte au secret qu'elle représente est, de tous nos exercices historiques, non seulement le plus sûr de vérité mais aussi le plus créateur d'une rencontre d'humanité." (19). Il y a en effet, dans cette addition de titres et d'auteurs une part de "mystère d'exister d'autrefois". Pour ces honnêtes gens des XVIIIe et XIXe siècles qui rassemblaient et organisaient patiemment, méticuleusement parfois, des milliers de livres, la bibliothèque idéale avait certainement la saveur d'une cité idéale où se résumait en un microcosme tout un système de lecture du monde. L'univers de livres était pour eux une vaste recherche de connaissances et donc de vérité. La reconstitution de leurs bibliothèques apparaît donc une des meilleures façon de rejoindre la pensée des hommes d'autrefois, de comprendre ainsi leurs besoins, leurs priorités et leurs motivations.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. L. Febvre et H.-J. Martin, L'apparition du Livre Paris, Albin Michel, 1971. chapitre VIII.
2. A. Dupront, "Livre et culture dans la société française du 18e siècle Réflexion sur une enquête," dans G. Bollème, F. Furet et al. Livre et société dans la France du XVIIIe siècle. Paris, Mouton, 1965. vol. 1, p. 186.
3. R. Chartier et D. Roche, "L'histoire quantitative du livre", Revue française d'histoire du livre. 46e année, no 14, 1977, p. 478.
4. R. Chartier et D. Roche, "Le livre, un changement de perspective" J. Le Goff et al. Faire de l'histoire Paris, Gallimard, 1974, vol. III p. 115.
5. A. Franklin, Histoire de la Bibliothèque mazarine... Paris, Evreux, 1860. 400p. réédité en 1969.
6. A titre d'exemple, signalons les travaux de Elmer Johnson, Jesse Shera, Noe Richter, Hélène P.-Lardeur, Daniel Roche et Roger Chartier.
7. Pour un bilan de l'histoire de l'imprimé au Québec on consultera: Yvan Lamonde "La recherche sur l'histoire et du livre québécois" RHAF Vol. 28, no 3, décembre 1974, pp. 405-414.
C. Galarneau, "Le livre ancien au Québec: état présent des recherches" Revue française d'histoire du livre. 46e année, no. 14, 1977, pp. 335-348 et (paraître) Aspects de l'Imprimé au Québec (18e- 20e siècles) Québec, IQRC, 1983.
8. Marc Lebel "Les bibliothèques de collectivités de la ville de Québec au XVIIIe et XIXe siècles: quelques jalons." Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française. No 12, avril 1976, p. 15.
9. Voir: H. Brun, La formation des institutions parlementaires québécoises (1792-1838). Québec, P.U.L., 1970, 281p. et P. Tousignant La genèse et l'avènement de la constitution de 1791, Université de Montréal, 1971, 488p.
10. Voir C. Galarneau, "Les conditions de la vie politique en Angleterre au XVIIIe siècle." Recherches sociographiques. Vol III, no. 1-2, pp. 347-360.

11. Sur cette question, voir "Le livre dans les institutions politiques au Québec avant 1800" Bulletin de la Bibliothèque de la législature, Vol 11, no. 1, mai 1981, pp. 24-26.
12. A. Dupront, "Livre et culture..." Op. cit. p. 190 et p. 197.
13. Ibid., p. 219.
14. N.-E. Dionne, "Historique de la Bibliothèque du Parlement de Québec, 1792-1903" Catalogue alphabétique de la Bibliothèque de la Législature de la Province de Québec. Québec, 1903 pp. 5-17.
15. J.-C. Bonenfant "Historique de la Bibliothèque de la Législature" Bulletin trimestriel Vol. 2, no. 1, Janvier 1971, pp. 7-14. Mentionnons aussi l'étude de M. Benoît Cameron La Bibliothèque de la législature de Québec de 1892 à 1934. mémoire non publié Université de Sherbrooke, 1980. 23 p.
16. Catalogue of books in the Library of the House of Assembly. / Catalogue des livres appartenants à la Bibliothèque de la Chambre d'Assemblée. (sic) Québec, 1810, 1818, 1827-28, 1831. Kingston, 1842. Montréal, 1845-46. Suppléments 1828, 1832, 1833, 1846, 1847, 1848, 1849.
17. Library of legislative Council. / Bibliothèque du Conseil législatif Québec, 1802, 1821, 1830, Kingston, 1842, Montréal, 1845.
18. A. Dupront, op. cit., p. 185-186.

LA COLLECTION DE BROCHURES DE LA
BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Marcelle Belley*

En août 1982, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale mettait sur pied un projet spécial dans le but de sauvegarder la collection de brochures. Dans le texte qui suit, nous allons tenter d'expliquer le projet dans sa première phase: la collection de brochures canadiennes d'avant 1900.

On ne saurait trop le dire: "le sauvetage de la collection de brochures de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale constitue un véritable défi, en même temps qu'il représente un apport important à la sauvegarde du patrimoine national". Aussi, peut-être aurait-il fallu attendre pour en parler d'avoir atteint un niveau de croisière mieux établi et qui nous permet d'élaborer plus adéquatement sur les problèmes et les découvertes que nous faisons, sur la valeur, l'importance et l'amplitude de la collection et surtout, sur la richesse qu'elle recèle. La présente communication se veut donc plus un exposé du projet que nous poursuivons qu'un compte rendu enthousiaste d'une réalisation.

*L'auteure est technicienne en documentation à la Division de l'accueil et de l'information de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Enthousiasme et détermination, certes il y a. Les bibliothécaires, les documentalistes et les chercheurs connaissent les difficultés que représente le traitement de ce genre de publications: anonymat des auteurs, variante dans les titres, absence d'éditeur qualifié, imprimeurs à l'humeur virevoltante, etc. Mais c'est justement face à ce travail ardu de dépistage et de recherche de la vérité, que tous les jours, on s'émerveille devant le courage de tant d'hommes et de femmes qui ont fait notre histoire, qui l'ont écrite et qui l'ont sauvegardée.

Le projet de sauvetage de la collection de brochures de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a été jugé prioritaire par les autorités de la Bibliothèque (1). Il semble bien que la Bibliothèque possède l'une des collections les plus complètes en état d'être exploitée au Québec. En raison du traitement on ne peut plus sommaire qu'on a bien voulu apporter aux brochures après 1960, il est quasi-impossible de procéder à une analyse quantitative précise de la collection. Nous estimons notre collection à environ dix mille (10 000) copies physiques dont quatre mille titres canadiens, selon la définition que donne la Bibliothèque nationale du Canada d'un Canadiana.

(1) Ce projet est une réalisation conjointe de la Division du développement des collections et de l'ancienne Division des périodiques.

Le réputé bibliophile Narcisse-Eutrope Dionne, second bibliothécaire de la Bibliothèque de la législature du Québec, soit l'actuelle Bibliothèque de l'Assemblée nationale, écrivait en 1905: "La collection de brochures de M. Philias Gagnon est considérable et surtout bien riche, mais elle est moins bien fournie que celle de la Bibliothèque de la législature." Quelque quatre-vingts ans plus tard, la collection n'en est pas moins considérable et tout aussi précieuse. Les premiers travaux entrepris nous portent à croire qu'un certain nombre de ces brochures existe en exemplaire unique au Canada. Après plusieurs recherches et à moins que d'autres bibliothèques n'aient ni répertorié ni rapporté leurs fonds, nous ne retraçons aucune référence à certains titres que nous possédons.

État de la collection

Un grand nombre de nos brochures furent reliées non par titre, auteur ou année d'édition, mais plus prosaïquement selon la forme ou la "hauteur". Notons cependant que les brochures qui appartenaient à monsieur Pierre-Joseph Olivier Chauveau, premier chef du gouvernement à l'aube de la Confédération, ont été regroupées par année ou par sujet. Ainsi, nous retrouvons ensemble les brochures sur l'économie politique, sur les statistiques ou sur la colonisation de 1855 à 1860, le tout regroupé sous une même reliure.

A l'heure présente, nous devons avouer que notre collection est dans un état pitoyable. Certaines de nos brochures peuvent difficilement être consultées. Le papier s'effrite lamentablement et par le fait même, le stockage devient quasi impossible. Il faut dire que les conditions de conservation n'ont jamais fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités. L'édifice actuel, inauguré en 1915, ne fut guère conçu pour les fins particulières d'une bibliothèque détenant de telles richesses.

Le projet

La phase I du projet consiste à traiter en priorité les brochures canadiennes publiées avant 1900. Dans un premier temps, nous avons demandé à nos relieurs de retirer délicatement les brochures des reliures qui les retenaient. Nous avons près de sept cents volumes contenant parfois jusqu'à vingt brochures sous une même reliure. Vers la fin du siècle dernier, la Bibliothèque de la législature s'était portée acquéreur, pour l'impressionnante somme à l'époque de 8000\$, de la bibliothèque personnelle de monsieur Chauveau. Par le fait même, la bibliothèque héritait d'un fonds riche en contenu et impressionnant sur l'histoire du pays. La collection de monsieur Pierre-Joseph Olivier Chauveau était ordonnée. Au début de chacune de ses reliures, monsieur Chauveau dressait la liste des brochures regroupées. Il ajoutait parfois des commentaires qui nous donnent un éclairage particulier sur des faits d'histoire

et nous permettent de mieux affirmer la valeur et l'orientation du contenu de ses brochures.

A titre d'exemple, dans la brochure écrite par monsieur Jean-Baptiste Meilleur, surintendant de l'Instruction publique dans le Bas-Canada et intitulée: "Mémorial de l'éducation du Bas-Canada", monsieur Pierre-Joseph Olivier Chauveau note en marge, en parlant plus précisément des pages 209 à 214: "Comme d'autres passages de ce livre, toute cette tirade à propos de la Convention des savants américains est à mon adresse..." et plus loin il ajoute: "Les savants gradués aux Etats-Unis, comme le Docteur Meilleur, étaient bien libres d'aller s'y faire connaître, présenter et lire des mémoires. Je n'avais pas mission pour les y appeler."

Mais revenons à notre projet. Dès le début, des procédures bien précises furent établies. Chaque brochure doit être placée dans une enveloppe de plastique; il est entendu que nous regroupons les brochures d'un même titre. Puis toutes les brochures sont placées par ordre alphabétique de titres, en raison du manque d'exactitude du fichier topographique des brochures et des services de prêt et d'information que nous devons maintenir. Malgré cela, nous ne croyons pas pouvoir répondre rapidement et adéquatement à toutes les requêtes et à toutes les interrogations des chercheurs.

L'objectif premier du projet est d'abord et avant tout de sauver la collection: la sauver au niveau du contenu, la sauver au niveau du support. Le premier volet consiste donc à transposer sur microfilm le contenu de chacune de ces brochures.

Il est entendu que tout document qui aurait déjà été microfiché par les Archives publiques du Canada ou par l'Institut canadien de microreproductions historiques ne sera pas refait. Nous considérons qu'il est inutile de doubler le travail déjà réalisé. Nous nous procurerons plutôt les microfiches des brochures que nous possédons. Si l'un ou l'autre de ces organismes ne possède pas la microfiche d'un document nous procéderons nous-mêmes à son microfilmage.

Nous n'avons pas retenu la définition qu'offre Unesco pour une brochure. Nous avons défini une brochure comme un document ayant en moyenne une centaine de pages. Au-delà de cent pages, nous considérons le document comme une monographie et nous la traitons comme telle.

Cependant, lorsqu'un document de plus de cent pages a déjà été traité comme brochure par les Archives publiques du Canada ou par l'Institut de microreproductions historiques du Canada, nous respectons cette décision.

Identification

La recherche de références bibliographiques pose le véritable défi de l'identification bibliographique. Nous utilisons à cet effet tous les outils de référence disponibles. Et pourtant, les descriptions bibliographiques des ouvrages de référence les plus recommandés diffèrent souvent à un point tel de la copie que nous avons sous les yeux que l'on croirait facilement à une toute autre publication: pagination non conforme, nouvel imprimeur, typographie variable, format qui peut changer à l'infini, etc.

Les chercheurs et les historiens connaissent bien ces problèmes d'édition: équipement d'imprimerie rudimentaire, absence totale de véritable éditeur, imprimeur peu discipliné et (souvent) improvisateur. Tous ces aléas font que l'oeuvre d'un même auteur, sous un même titre et sur le même sujet, pourra subir des présentations tellement diverses qu'elles paraîtront étrangères l'une à l'autre. On comprend alors pourquoi de nombreux bibliothécaires se soient découragés devant l'immensité du travail à accomplir. Il faut reconnaître le courage et la ténacité des bibliographes qui ont tenté de relever le défi. Les Casey, Dionne, Gagnon, Sabin, Trémaigne, Morgan, Thériault, Amtmann, Hare et Wallot, pour ne nommer que ceux-là, méritent notre admiration.

Parmi eux, il importe de signaler l'importance de l'oeu-

vre de monsieur Narcisse-Eutrope Dionne en ce domaine et tout particulièrement son "Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés dans le Québec depuis 1754". C'est à partir de la collection de brochures de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale que monsieur Dionne prépara son précieux ouvrage. Si cet instrument bibliographique apparaît si précis, c'est possiblement parce que l'auteur pouvait se baser sur la collection même dont il disposait.

Procédure

Une fois identifiée bibliographiquement, la brochure entre dans le processus de sauvetage du contenu, puis du contenant. D'une part, si le contenu de la brochure a déjà été transcrit sous un autre support (microfiche ou microfilm), la Bibliothèque voit à acquérir ce support. Si, d'autre part, aucun organisme ne semble posséder ce document, nous procédons nous-mêmes au microfichage de la brochure. Cette microfiche sera déposée à la microthèque et servira aux chercheurs et aux demandes de prêts entre bibliothèques. Dans ce dernier cas, le texte ne sera pas réimprimé: une copie de la microfiche sera alors fournie. La question de la vente de nos microfiches n'a pas été abordée et il est peu probable que la Bibliothèque ose jamais s'y adonner.

La copie imprimée, pour sa part, est placée dans une en-

veloppe de plastique avec tous les renseignements bibliographiques colligés. Elle est ensuite déposée à l'Annexe Ste-Foy pour conservation.

Conservation

La préservation de l'héritage national pose un problème aigu au Canada. Peu d'organismes possèdent l'équipement nécessaire à la conservation. La Bibliothèque nationale du Canada possède un désacidificateur mais ne peut répondre qu'à une portion infime des besoins.

Une étude a d'ailleurs été commandée par les autorités de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, dans l'espoir de donner une suite permanente aux actions préventives en cours.

Conclusion

Monsieur John Hare, dans la revue "Documentation et bibliothèques" (oct-déc. 1982) écrivait: "Le domaine des brochures est particulièrement difficile à manier et les possibilités d'erreurs et d'oublis sont grandes."

Pour illustrer ce propos de monsieur Hare, on pourrait citer de nombreux exemples. Le cas suivant illustre éloquentement ces difficultés. La brochure "Archéologie religieuse" de Jacques Viger

est identifiée par les Archives publiques d'Ottawa comme ayant vingt-deux pages (22), par Gagnon et Dionne, trente-six pages (36) et par Hamelin, vingt-deux pages (22). L'exemplaire que nous avons devant les yeux nous donne trente-six (36) pages. Il s'agit, certes, de l'exemplaire qu'avait identifié monsieur Dionne. Mais l'autre? Est-ce une édition différente, avec des ajouts, des retraits, des corrections? S'agit-il d'un texte identique, imprimé en un caractère différent? Serait-ce une copie pirate, comme semblait se faire à l'époque?

Voilà autant de défis à relever. Voilà aussi pourquoi ce travail nous apparaît important. C'est Benjamin Suite qui écrivait: "Il faut recueillir la partie de l'histoire du passé qui touche de plus près, la répandre, écrite, imprimée, afin d'en conserver le souvenir." Ainsi, en procédant au sauvetage de cette collection de brochures, nous avons l'impression de contribuer à la conservation de notre histoire et de notre patrimoine.

C'est inévitable, tout projet de ce genre comporte un risque de lacunes et de difficultés. Nous n'en sommes pas exempts. Mais par la minutie et la rigueur que nous mettons à l'exécution de ce projet, nous avons l'impression de poursuivre l'oeuvre de monsieur Dionne et de tous les autres qui tentèrent de rendre accessible aux chercheurs, comme aux générations futures, la beauté de notre histoire.

Travail passionnant, certes ardu, mais hautement gratifiant. On comprend mieux dès lors l'image classique du bibliothécaire érudit, chercheur infatigable obsédé de vérité, qui se donne avec tant d'intensité, de ferveur et d'esprit monacal à la découverte du vrai.

LES ARCHIVES DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE DU QUÉBEC

Gaston Deschênes*

L'auteur explique les origines du dépôt d'archives récemment créé à l'Assemblée nationale. Ces archives pourront répondre à des besoins documentaires internes à l'Assemblée et appuyer éventuellement certaines recherches sur le parlementarisme.

Les travaux d'inventaire qui ont débouché récemment sur la création d'un embryon de dépôt d'archives parlementaires ont été# entrepris en 1979 dans le cadre des recherches menées à l'époque au Bureau d'accueil et d'information.

Créé en 1975, ce service avait pour objectif principal de diffuser de l'information sur l'Assemblée nationale, ses membres et ses édifices. A cet fin, il désirait mettre du matériel d'information (brochures, dépliants, diapositives et cartes postales) à la disposition des visiteurs et du public en général.

*Gaston Deschênes est historien et chef de la division de la recherche à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Les recherches qui ont mené à la rédaction des premières brochures du Bureau d'accueil et qui se sont poursuivies ensuite dans un autre cadre (celui de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale) auraient rapidement tourné court sans les travaux préalables de repérage et d'inventaire des archives concernant l'Assemblée nationale.

C'est à l'automne 1978 que la question s'est posée clairement: où étaient les archives de l'Assemblée nationale? Jusque là, la seule démarche systématique avait porté sur les plans des édifices parlementaires: durant l'été 1977, des étudiants embauchés par le ministère des Travaux publics en avaient fait l'inventaire sous la responsabilité de Michel Desgagnés. Par la suite (été 1978), une recherche préliminaire avait permis de cerner le problème et de formuler des recommandations précises (novembre 1978): procéder à l'inventaire des documents inactifs et semi-inactifs de l'Assemblée en attendant la création d'un service d'archives.

A compter de 1979, les travaux d'inventaire se succèdent en vue de constituer ultimement un guide de tous les dépôts susceptibles de conserver des fonds substantiels concernant l'Assemblée nationale:

- inventaire des archives déposées aux Archives nationales au début des années soixante-dix; cet inventaire est réalisé par Doris

Drolet Dubé au printemps 1979;

- inventaire des archives concernant l'Hôtel du Parlement déposées par le ministère des Travaux publics aux Archives nationales et au centre de pré-archivage de la rue Dalton; l'inventaire réalisé sur fiches par Lise Lachapelle et Francine Hudon porte sur les années 1867-1909;
- Inventaire des fonds d'archives des parlementaires québécois depuis 1867, ouvrage publié en 1980 sous la signature de Francine Hudon;
- inventaire de certains fonds déposés aux Archives nationales (Conseil législatif, Secrétariat de la province) par Francine Hudon en 1980.

En avril 1981, le déménagement à Sainte-Foy du contenu d'une voûte de la Bibliothèque relançait le dossier des archives: il permettait de mettre en évidence les lacunes de notre gestion des documents et de reformuler la nécessité d'un espace consacré aux archives et d'un inventaire des documents semi-actifs et inactifs conservés dans les édifices parlementaires.

La réponse à ces demandes est venue le 12 juin 1981, lorsque le Président de l'Assemblée nationale a déclaré, lors de

l'étude des crédits, qu'il confiait à la Bibliothèque le soin de dresser l'inventaire des archives de l'Assemblée, de recueillir les archives que les députés voudront lui confier et d'en assurer la conservation et la consultation.

Un archiviste a été embauché pour faire l'inventaire des documents conservés à la Bibliothèque et des documents inactifs ou semi-actifs conservés par les autres services de l'Assemblée. Terminé en février 1982, son rapport constitue une évaluation globale et un inventaire sommaire des archives de l'Assemblée. Il a été transmis aux autorités de l'Assemblée nationale en mai 1982 avec trois recommandations:

- que l'Assemblée adopte une position claire sur la responsabilité de ces documents;
- qu'elle établisse les mécanismes nécessaires pour éviter, à la fois, la conservation abusive et l'élimination à outrance;
- qu'elle établisse une politique de gestion des documents.

Ces recommandations ont eu une certaine suite. La loi de l'Assemblée nationale accorde au directeur de la Bibliothèque une responsabilité en matière de conservation et de traitement des archives. Un local permet maintenant d'entroposer les documents ac-

tifs et semi-actifs et de les traiter; déjà, nous avons procédé à un certain élagage. Enfin, si l'Assemblée n'a pas abordé la question de la gestion des documents, cela ne devrait pas tarder, compte tenu des implications de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de l'adoption probable d'une loi sur les archives.*

L'état des travaux d'inventaire ne permet pas de dresser un portrait complet des archives de l'Assemblée. Nous pouvons toutefois esquisser quelques traits généraux.

A. Les archives concernant les édifices parlementaires:

- ces archives appartiennent au ministère des Travaux publics: elles se trouvent aux Archives nationales et au centre de pré-archivage;
- les plans ont été microfilmés; les originaux étaient en très mauvais état.

B. Les archives des parlementaires:

- ces archives ont été repérées dans l'ouvrage de Francine Hudon: on en trouve dans de nombreux dépôts (Archives publiques, Archives nationales, sociétés historiques, collèges, etc.);

*Depuis que ce texte a été rédigé l'Assemblée nationale a créé une Direction du patrimoine et de la gestion des documents qui s'occupera désormais du dossier des archives.

- rares sont les fonds substantiels, i.e. qui comprennent de la correspondance avec les électeurs; la Bibliothèque en possède un.

C. Les archives de l'Assemblée elle-même:

- une faible partie de ces archives se trouve aux Archives nationales du Québec; à l'Assemblée nationale, elles ne sont pas encore regroupées et certains services possèdent des documents remontant à 1867;
- il y a beaucoup moins de documents qu'on ne l'imagine généralement; ainsi, il n'y a pratiquement pas d'archives de la présidence avant 1970, les anciens greffiers de la Chambre n'ont pratiquement pas laissé de documents, ni les bibliothécaires d'avant 1934;
- l'intérêt historique d'une bonne partie de la masse documentaire est très mince; on y trouve de nombreux documents qui ont été imprimés intégralement et de nombreux imprimés disponibles dans d'autres bibliothèques;
- par contre, il y a des pièces de première valeur; deux cas dignes de mention: les lettres de F.-G. Marchand et les enregistrements du journal des débats.

LA PRESSE ET L'INFORMATION POLITIQUE

AU QUÉBEC 1892-1920

Jocelyn **Saint-Pierre***

Dans ce texte, l'auteur fait part d'une recherche sur la tribune de la presse de l'Assemblée législative à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Après avoir passé en revue les principaux moyens de diffusion de l'information parlementaire, il montre les liens qui existent entre la presse et la vie parlementaire, il explique comment la nouvelle parlementaire prend forme dans le journal. Il termine par une rapide description de la profession de chroniqueurs parlementaires.

La présente communication veut faire état d'une recherche sur l'information politique au Québec, entre 1892 et 1920, véhiculée par la chronique parlementaire publiée dans les journaux. Ce n'est que le point de départ d'une recherche, non l'aboutissement comme c'est l'usage en pareille circonstance.

Le choix d'un tel sujet paraîtra paradoxal à notre époque où l'histoire politique attire peu d'historiens. Pourtant, comme dans bien d'autres domaines, notre histoire politique est lacunaire

*L'auteur est responsable du service Reconstitution des débats.

et notre histoire parlementaire, presque inexistante. Par contre, l'histoire de la presse se porte mieux, cela est heureux car la presse constitue sans doute la source historique la plus complète et la plus objective dans sa diversité pour reprendre les mots de l'historien français Pierre Albert (1).

La politique est un phénomène de communication. L'homme politique produit un message qu'il destine à ses électeurs, il s'efforce en outre de contrôler les canaux de diffusion qui sont pour lui sources de pouvoir (2). Cependant entre le député et l'électeur, il y a un intermédiaire, le chroniqueur parlementaire qui est chargé par une entreprise de presse de mettre en forme la nouvelle politique. Il s'agit donc de voir comment la nouvelle politique est transmise au lecteur.

1. Diffusion de l'information parlementaire

Essayons d'identifier d'abord les principaux canaux de communication mis à la disposition de l'homme public. En premier lieu, il y a le député lui-même; il est encadré par un parti politique qui possède des moyens puissants pour se faire entendre: tracts, assemblées etc. De plus, l'Assemblée législative, scène privilégiée du débat politique, produit un certain nombre de documents dont la fonction est de rendre compte du travail parlementaire. Enfin, les débats de la Chambre sont publics, n'importe qui peut y assister en

prenant place dans les tribunes prévues à cette fin. Mais le moyen d'information le plus puissant, le plus efficace, celui qui rejoint le plus grand nombre d'individus, c'est bien entendu la presse.

A. L'information officielle

En évitant d'empiéter sur le sujet de la deuxième communication de cet après-midi, qu'il nous soit permis de rappeler que l'Assemblée législative produit plusieurs documents dont le but est de faire connaître l'essentiel de ses travaux. Dans l'ensemble, tant par leur forme que la langue utilisée ou par leur tirage, l'accès à ces documents est limité. Seul un public restreint d'initiés, de légistes et de parlementaires les consulte régulièrement.

Le plus important de tous ces documents demeure le procès-verbal qui constitue le rapport officiel écrit des délibérations de la Chambre. Le greffier y inscrit pendant la séance, dans un style dépouillé et factuel, les grandes lignes de la procédure, le texte des motions, les votes mais il ne rapporte jamais les débats.

Pour ce qui est des autres sources officielles d'information, qu'il suffise de nommer les ordres du jour, les textes de loi, les documents de la session, les comptes publics, les exposés budgétaires etc. Dans toute cette documentation on retrouve peu de chose sur le travail parlementaire.

Certains penseront, mais il y avait le hansard, le journal des débats. Eh bien, non malheureusement. Il faut attendre 1963 avant de pouvoir disposer d'un tel instrument. Les raisons d'une telle carence sont nombreuses, l'objection principale était le coût d'une telle entreprise.

B. Accès du public aux tribunes

Les débats parlementaires étaient publics. Le huis-clos, s'il est prévu au règlement de la Chambre est rarement utilisé. Les galeries entourant le salon vert pouvaient accueillir environ deux cents personnes. Cependant l'accès y est contrôlé, les personnes admises doivent selon le règlement garder le silence, suivre un certain décorum et ne manifester aucun signe d'approbation ou de contestation sous peine d'expulsion.

Si l'on en croit les quelques commentaires recueillis dans la presse, il semble que le public le plus assidu ait été constitué d'étudiants des collèges classiques de Québec et de Lévis ainsi que de l'université Laval.

C. La tribune de la presse

Heureusement il y avait la presse seul "mass-media" existant à l'époque. Pour diffuser de façon efficace les débats et

rendre compte de la vie parlementaire, l'Assemblée législative a hérité d'une institution dont l'origine nous vient bien sûr du parlementarisme britannique, la tribune de la presse constituée de chroniqueurs parlementaires reconnus officiellement comme tels et délégués par les journaux les plus importants.

A l'Assemblée législative, cette institution remonte à 1871 (3). A cette époque, les journalistes qui suivaient les débats demandèrent à l'Orateur la direction complète de leur tribune. L'honorable Joseph-Godric Blanchet se rendit à leur demande et suggéra l'élection d'un bureau "chargé d'identifier les vrais représentants des journaux et de leur donner accès dans la législature" (4). Ce n'est cependant qu'en 1903 que l'on adopte un ensemble de règles qui précisent le fonctionnement de la tribune. On y définit en outre l'expression "représentant accrédité" (5).

Par la suite, au début de chaque session, les journalistes se réunissent après le discours du trône pour choisir un exécutif composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un bureau. La tâche principale de ce comité consiste à choisir parmi les demandes d'accréditation, qui sont toujours nombreuses, vingt personnes qui pourront occuper une place à la tribune des journalistes. En 1902, on fut obligé de se limiter aux seuls quotidiens. On dut refuser "les applications de plusieurs jeunes gens de talent" qui voulaient représenter des hebdomadaires "de la campagne" (6).

Pendant la période étudiée, la tribune de la presse ne peut recevoir que vingt journalistes. Tous les quotidiens du Québec y envoient un chroniqueur. Même la Presse Associée en a un. Deux autres quotidiens publiés à l'extérieur du Québec soit le Temps d'Ottawa et le Daily Mail and Empire de Toronto délèguent également un journaliste dans la capitale provinciale. Quand l'espace le permettait, la plupart des hebdomadaires faisaient de même. C'est le cas pour l'Union de Saint-Hyacinthe, l'Echo de Charlevoix, le Courrier de Montmagny, le Trifluvien, le Saint-Laurent etc.

Cette institution, reconnue officiellement par l'Orateur sert avant tout à alimenter les entreprises de presse.

2. La presse et l'information politique

La nouvelle politique a peut-être constitué au XIXe et au début du XXe siècle le matériel le plus important pour l'entreprise de presse. Les Québécois de l'époque étaient très friands de politique et les journaux s'efforçaient de combler ce besoin. La nouvelle politique peut même servir d'argument de vente. Qui l'eut cru? La preuve, cette annonce de l'Action sociale du 3 mars 1908:

"La session provinciale sera sans doute mouvementée et les électeurs de la province ont le plus grand intérêt à être exactement renseignés sur tout ce qui s'y passera. Ils ne peuvent l'être que par un journal qui, n'appartenant à aucun parti, n'aura d'intérêt à colorer aucun débat.

C'est le cas de l'Action Sociale qui a de plus l'avantage d'être, pour ainsi dire, à la porte du Parlement provincial et de pouvoir se renseigner à première main. Abonnez-vous à l'Action sociale!" (7)

La presse et la vie parlementaire sont en étroite relation. On pourrait même aller jusqu'à dire que mise à part les périodes électorales, le déroulement des sessions rythme la quantité des informations politiques. Dans certains cas le compte rendu des débats parlementaires domine le contenu politique des journaux. Souvent l'information que les journaux offrent à leurs lecteurs sur l'éducation, les finances, la colonisation est fonction des sujets discutés en Chambre.

A. Liens entre presse et politique

Les hommes politiques, et plus précisément les parlementaires sont conscients de la puissance de la presse. Sitôt arrivés au pouvoir, les libéraux s'empressent de créer "un réseau de presse" comme l'avaient fait les conservateurs avant eux. Par contre la presse conservatrice "connaît maintenant les affres de la faim" (8).

Les liens politiques entre le Soleil et le parti libéral sont connus. D'ailleurs, le Soleil ne s'en cache pas car il indique

en première page: "organe du parti libéral". Propriété du parti, financé à même la caisse électorale et les contrats d'impression gouvernementaux, il est sous le contrôle et la direction de Laurier. Le premier ministre du Québec y jouit d'une forte influence. Simon-Napoléon Parent siège au Conseil d'administration; Lomer Gouin, une fois nommé premier ministre, s'empresse d'y nommer un homme de confiance en la personne d'Hellencourt.

Par contre 1'Événement, quotidien conservateur, a peine à survivre financièrement suite au tarissement des contrats d'impression du gouvernement. Vers 1905, le rédacteur en chef, Louis-Philippe Pelletier est un chef de file du parti conservateur, un ancien ministre et un ancien député. Donc la fortune et les combats de ce quotidien sont étroitement liés au parti conservateur.

Même la Presse, qui se proclame "sans associés secrets, ni influences occultes" gravite dans l'orbite libérale. Trefflé Berthiaume, son propriétaire, qui l'avait reçue jadis des conservateurs, s'en départit en 1904 pour des raisons obscures. Il l'a vendu à un groupe de financiers anglophones liés au parti conservateur. Pris de remords, l'ancien typographe s'adresse à Laurier pour recouvrer son journal. A la suite de tractations, Laurier parvient à lui redonner la Presse. La dette de reconnaissance de Berthiaume entachait sérieusement l'objectivité du quotidien montréalais.

De nombreuses autres preuves de tels liens pourraient être apportées. Godfroy Langlois, député libéral de Montréal division no 3 occupe le poste de rédacteur en chef du Canada. Le député de Saint-Hyacinthe, Téléphore-Damien Bouchard, était propriétaire du Clairon. On retrouve le même phénomène du côté anglophone; la Gazette, propriété de la famille White, est très liée au parti conservateur. D'ailleurs un de ses membres sera nommé sénateur conservateur.

B. Fabrication et transmission de la nouvelle

Analysons maintenant dans quel contexte est élaborée la nouvelle politique et voyons quels sont les moyens utilisés pour la transmettre aux journaux.

Le chroniqueur parlementaire doit assister à tous les débats et écouter les discours. Entre 1892 et 1920, on siège entre trente et soixante jours pour une session qui dure deux mois environ. La semaine parlementaire s'échelonne du lundi au vendredi sauf en fin de session où il arrive que la Chambre soit convoquée le samedi. La séance débute à trois heures et se termine en soirée, vers dix heures. Elle interrompt cependant ses travaux de six heures à sept heures et demie. Souvent on ajourne passé minuit. La session a généralement lieu entre les mois d'octobre et de mars.

De 1897 à 1912, la Chambre se compose de 74 députés. Par la suite ce nombre est porté à 81. Les interventions sont nombreuses, mais une étude détaillée de cet aspect pourrait cependant démontrer qu'une vingtaine de députés seulement prennent régulièrement la parole. Les principaux orateurs sont le premier ministre, le chef de l'opposition, les ministres et quelques vedettes.

Le correspondant parlementaire écoute donc ces débats, prend des notes. Sachant qu'il n'aura pas à rapporter entièrement toutes ces paroles, il n'est pas obligé de tout consigner par écrit. Cependant, quand il s'agit d'interventions importantes, il doit les prendre mot à mot. Certains journalistes utilisaient la sténographie codifiée au milieu du XIXe siècle. Si le journaliste ne la connaît pas, il ne peut compter que sur sa rapidité naturelle pour écrire. Nous n'avons trouvé aucune preuve de l'existence d'un "pool de journaliste" comme cela s'est pratiqué plus tard. Cependant plusieurs indices nous portent à croire que les journalistes s'échangeaient leurs notes. En 1915, la Patrie et l'Événement publient textuellement le même compte rendu des débats. Le Soleil et le Canada offrent eux aussi un reportage identique.

Après avoir rédigé l'ensemble de la chronique, il fallait l'envoyer au journal pour alimenter l'édition du lendemain. Pour le correspondant d'un journal de la ville de Québec, la tâche est facile. Il va lui-même porter son texte au journal ou il l'envoie par

messenger. Pour les quotidiens de Montréal, il y a sans doute le train postal, et surtout le télégraphe.

Seule l'utilisation du télégraphe nous est signalée de façon certaine. Dans les plans originaux de l'édifice du Parlement, dessinés par Eugène Taché, et qui datent de 1886, un endroit est prévu au rez-de-chaussée, pour l'installation de télégraphes (9). Dans le Rapport du ministère des Travaux publics de 1905-1906, on parle de "plusieurs compagnies de télégraphe" (10). Il s'agit très probablement de la Great North Western et du Pacifique Canadien (11). Cependant l'utilisation du télégraphe est, avec les contraintes de l'heure de tombée, responsable de la brièveté des chroniques. Ce système n'était pas toujours très sûr car en 1912, un journaliste s'en plaint: "Involontairement sans doute, le télégraphe a sensiblement altéré le sens de mon analyse" (12)

C. La chronique parlementaire

Sans avoir fait une analyse détaillée de ce type de chronique, analyse qui pourrait être constituée d'une étude quantitative, d'une analyse de contenu et d'une recherche sur la mise en valeur par rapport à la surface du journal, nous sommes en mesure de tracer une esquisse de ce type de reportage.

La chronique parlementaire occupe un endroit bien précis

du journal. Ainsi, en 1906, le Soleil publie son reportage en page 1 alors que la Presse le place en page 12. Par contre en 1926, le Soleil imite la Presse et la place en page intérieure, entre les pages 16 et 28. Très souvent cette chronique porte un titre: "A la Législature", "Lettre de Québec", "Echo de la session" etc. Par contre certains journaux ne l'identifient pas de sorte que la chronique se fond dans le journal. Dans ce cas, bien souvent le titrage fait penser à une nouvelle qui n'est pas tirée des débats.

Un calcul rapide de la surface du journal consacrée à cette chronique nous donne les chiffres suivants: elle occupe en général entre deux et quatre colonnes par jour. Ce qui fait entre dix et vingt colonnes par semaine. Elizabeth Nish indique qu'en Angleterre, au XIXe siècle, on estimait qu'une heure de débat équivalait à trois colonnes de journal (13). On aurait donc pour les journaux québécois, dans chaque reportage quotidien, une heure de débat, soit de façon approximative le tiers ou le quart des débats si l'on suppose qu'à la Chambre, les débats comme tels excluant la routine parlementaire duraient environ trois ou quatre heures par jour. Ce pourcentage est probablement plus élevé car il faut additionner l'ensemble des journaux qui souvent complètent sans se répéter. Ces données ne sont pas systématiques et elles devront être reprises à partir d'un échantillonnage plus vaste.

La chronique rapporte les débats les plus importants et

les plus intéressants. Pour ce faire, le reporter utilise le style indirect. Presque toujours nous sommes en présence de résumés. Les discours inextenso ou les passages de style direct avec guillemets sont réservés aux grandes occasions ou lorsqu'il s'agit de vedettes. N'oublions pas que le journal est une entreprise commerciale qui doit plaire à ses lecteurs qui eux sont attirés par le spectaculaire et qui préfèrent les résumés.

Il est très facile, d'un journal à l'autre, de reconnaître le style du reporter. La personnalité du journaliste transpire dans son reportage. Il s'identifie plus au sujet débattu qu'il ne fait parler le député.

La chronique parlementaire est différente d'un journal à l'autre en raison aussi de la "partisannerie" politique. On l'a vu tout à l'heure, les liens politiques entre journaux et hommes politiques sont étroits. Cela colore nécessairement le compte rendu des débats. L'exemple le plus célèbre pour montrer la partialité d'un reportage est le suivant. Le 8 mars 1909, Henri Bourassa parle pendant trois heures. Orner Chaput, correspondant du Soleil écrivait: "M. Bourassa a parlé ensuite." Cinq mots pour une intervention de trois heures (14). Dans l'ensemble on peut dire que les journaux libéraux privilégient les interventions ministérielles et passent sous silence ou résument très brièvement les discours des députés de l'opposition. Les journaux conservateurs font l'inverse.

Le reportage parlementaire peut varier également en fonction des centres d'intérêt de chaque journal. L'intérêt de la Presse pour les questions sociales est connue. Elle accorde donc une plus grande attention à des discussions sur ce sujet. L'Action sociale, elle, se préoccupe d'éducation. Les quotidiens anglophones proches des milieux d'affaires mettent l'accent sur les débats économiques ou financiers.

La provenance géographique du journal influe également sur le compte rendu des débats. Par exemple un hebdomadaire régional rapportera en détail l'intervention du député de l'endroit sur un sujet d'intérêt local. Ce débat aura été souvent ignoré par les quotidiens des grands centres.

3. Les chroniqueurs parlementaires

La chronique parlementaire est tributaire du député qui est à l'origine du message politique et des entreprises de presse qui véhiculent l'information. Mais elle ne saurait exister sans la présence d'un reporter assigné à la tribune des journalistes. Essayons de voir maintenant quelle était sa formation, dans quelles conditions il devait faire son travail et comment se déroulait sa carrière.

A. Formation

Les qualités intellectuelles nécessaires à l'accomplissement de cette tâche sont nombreuses (15). En plus d'avoir à maîtriser la sténographie, de devoir écrire rapidement et de connaître les deux langues, le chroniqueur parlementaire doit allier intelligence et jugement. Il doit par dessus tout avoir une solide éducation et posséder une grande culture, faite de lettres grecques, latines, françaises et anglaises. Toutes ces connaissances lui sont nécessaires, car les députés aiment émailler leurs discours de citations puisées dans les grands classiques. Le journaliste doit être familier avec le droit parlementaire et surtout avec la procédure qui est beaucoup plus complexe que celle d'aujourd'hui.

Les députés et les journalistes se recrutent dans les mêmes couches sociales; les deux ont reçu une formation intellectuelle analogue. Plusieurs journalistes ont étudié le droit même si quelques uns ne l'ont pas complété. La majorité a certainement fait des études classiques. Ainsi, Omer Héroux était étudiant au séminaire de Trois-Rivières, tandis que son ami, Jules Fournier a quitté le séminaire de Valleyfield avec une philo I.

Fait à noter, la proximité du séminaire de Québec et surtout de l'université Laval fait que plusieurs étudiants travaillent, pendant l'année scolaire, comme correspondants parlementaires. Souvent, il s'agit d'étudiants en droit. C'est le cas de Fernand Dansereau et de Louis Stephen Saint-Laurent de la région de Sherbrooke

qui fut plus tard premier ministre du Canada (16). Des étudiants en médecine font également ce travail. Ainsi J.-A. Gagnon est chroniqueur parlementaire et président de l'association des étudiants en médecine (17). Habituellement, ces étudiants travaillaient pour des hebdomadaires régionaux qui ne pouvaient déléguer un journaliste à Québec.

Cependant pour avoir une vue d'ensemble de la formation de ces journalistes, il faudrait constituer un répertoire de tous les chroniqueurs parlementaires et tracer une espèce de portrait type. Un tel répertoire devrait contenir également des informations sur leurs carrières.

B. Carrière

Avant d'aborder les conditions de travail, un mot sur la carrière d'un chroniqueur parlementaire, car rares sont ceux qui font ce métier toute leur vie. Malheureusement l'état de notre recherche ne nous permet pas d'avoir une vue d'ensemble de cet aspect. Cependant, certains indices nous amènent à croire que la carrière du chroniqueur parlementaire était le point de départ d'une carrière politique, d'une carrière de fonctionnaire ou de journaliste.

Le débouché le plus facile à imaginer est bien sûr la carrière politique. La connaissance de la vie parlementaire et le

fait d'avoir été au premières loges des débats politiques faisaient du chroniqueur parlementaire un bon candidat pour la fonction de député. Plusieurs noms peuvent être cités: Jérôme-Adolphe Chicoyne, C.-A. Chênevert, Ernest Roy, J.-B.-B. Prévost, à Québec, Charles Marcil, à Ottawa.

Contrairement à ce qu'écrivait Damase Potvin, la carrière de chroniqueur parlementaire mène souvent à ce que l'on appelait à l'époque "le service civil" (18). MM Alfred Alarie, Oscar Morin, Joseph Simard, E. T. D. Chambers, et L.-Z. Joncas entrent à l'emploi du gouvernement provincial en fin de carrière.

Pour d'autres, la tâche de reporter parlementaire fut le début d'une carrière journalistique. La plupart de nos journalistes les plus prestigieux ont fait un séjour plus ou moins long à Québec. Nommons les principaux: Jean-Paul Tardivel, Olivar Asselin, Onor Héroux, Georges Pelletier. Un certain nombre sont restés chroniqueurs parlementaires toute leur vie: Damase Potvin, J.-E. Levasseur, Aegidius Fauteux. La trajectoire de Marc Sauvalle est intéressante puisqu'il sera tour à tour correspondant à Québec, correspondant à Ottawa et fonctionnaire fédéral.

On le voit, plusieurs personnages qui se sont illustrés ont été chroniqueurs parlementaires. Pourtant la tâche n'était pas facile. Voyons maintenant dans quelles conditions ils devaient ac-

complir leur travail.

C. Les conditions de travail

D'abord, le correspondant parlementaire doit ingurgiter chaque jour un indigeste trois à quatre heures de discussion, souvent à des heures impossibles. Mme Nish parle de "marathons de transcription nocturne" (19). La responsabilité s'avère d'autant plus lourde que les débats ont souvent lieu dans un climat sulvolté. En certaines occasions la chambre se transforme en pétaudière, en salle de classe où l'on s'invective, où l'on crie, où l'on rie à qui mieux mieux. Les interventions se font dans les deux langues, nouvelles contraintes. Mais le principal écueil qui guette le journaliste, c'est la lassitude. Nos orateurs ne sont pas tous des Cicéron ou des Démosthène. Certes il y en a d'excellents. Turgeon, Taschereau, Robidoux, Bourassa et Lavergne font plaisir à entendre mais combien d'autres sont insipides, inaudibles ou carrément soporifiques. La Presse écrit que M. Gault "a le défaut malheureux de ne pouvoir se faire entendre" (20). L'indiscipline des députés est sans doute responsable de la difficulté de bien entendre ce qui se dit, le bruit de fond devait en certaines occasions rendre inaudibles les paroles de l'intervenant. De plus, l'acoustique du salon vert n'était pas particulièrement bon. Un exemple parmi d'autres illustrera cette difficulté (21). Le 27 février 1902, J.-B.-B. Prévost rapporte les paroles de G.-A. Nantel qui aurait traité son

chef de "basset". Or, après vérification, il est apparu que le mot cité par Prévost était plutôt "Bazaine" un maréchal de France à la carrière peu glorieuse qui vécut entre 1811 et 1888. Manifestement le correspondant de la Presse a été victime de distorsion acoustique.

D. L'aménagement physique de la tribune de la presse

L'aménagement physique de la tribune des journalistes ne favorise guère la tâche du reporter. De tout temps, les membres de la tribune de la presse se sont plaints d'être mal logés, d'être placés à un endroit qui ne leur permettait pas de bien entendre.

Durant la période 1886 à 1907, les journalistes sont installés dans le salon vert, à la droite de l'entrée, complètement à l'arrière, mais au même niveau que les députés, à environ une quinzaine de mètres du pupitre du premier ministre. A cet endroit, une vingtaine de places assises sont disponibles. Ce n'est pas l'idéal car les journalistes sont trop loin du président et des banquettes ministérielles. On essaya de trouver une solution à ce problème. En 1907, Eugène Taché propose d'ériger cette tribune de chaque côté du trône de l'Orateur (22). Le projet fut accepté et l'on construisit la tribune en deux sections à droite et à gauche du trône. Désormais, les journalistes étaient près de l'action. Pourtant dès l'année suivante, l'orateur se plaignit que les journalistes étaient

trop près de lui. Sans doute étaient-ils trop bruyants? (23)

En 1909, on déplace encore une fois la tribune de la presse qui se retrouve à l'arrière, à l'endroit où elle est située aujourd'hui. Cette galerie que les journalistes appellent familièrement le "perchoir" est juchée à environ quatre mètres du plancher à l'arrière du salon vert. Cette sorte de balcon suspendu de chaque côté des grandes portes permet une bonne vision, mais il reste passablement éloigné du coeur des débats. Régulièrement, les journalistes se plaignent que l'endroit est envahi par le public en dépit des deux policiers qui montent la garde au pied de l'escalier. Très vite, la tribune devint exiguë de sorte que plusieurs journalistes doivent aller s'asseoir dans les tribunes réservées au public.

E. Poursuites judiciaires

En plus de contraintes physiques, il y a une sorte d'épée de Damoclès qui pend au-dessus de la tête de chaque journaliste; les poursuites en justice. Celles-ci peuvent être entreprises par un député s'il juge qu'on a porté atteinte à son intégrité. Ces recours judiciaires sont de deux ordres: ceux prévus par le règlement de la Chambre et ceux prescrits par le code criminel.

Le règlement de la Chambre permet à un député de soulever une question de privilège s'il juge qu'on a proféré à son endroit

des injures, publié des écrits diffamants ou si l'on a mal rapporté ses paroles. Il peut intervenir de son siège pour rétablir les faits. Ces questions de privilège sont fréquentes. "Harassés par la tâche dans les longues séances de nuit (les journalistes) ont parfois un mot de moins ou un mot de trop" (24). Le député peut même proposer de convoquer le journaliste récalcitrant à la barre de la Chambre. Ainsi en 1902 et 1922, J.S. Brierly et John H. Roberts furent convoqués (25). L'épisode le plus invraisemblable fut sans doute l'incident Asselin-Taschereau où le bouillant journaliste descendit de la tribune de la presse pour aller gifler le ministre des Travaux publics en plein parquet de la Chambre, d'où poursuite et incarcération de l'assaillant (26). Jean Dumont, correspondant parlementaire de l'Événement fut l'objet, en 1907, d'une motion lui interdisant l'accès à la tribune pour avoir traité les libéraux de traîtres et de fous (27).

Le député peut en outre se prévaloir des dispositions du code criminel pour poursuivre un journaliste en diffamation. On la définit comme étant "une chose publiée sans justification ni excuse légitime, de nature à nuire à la réputation de quelqu'un en l'exposant à la haine, au mépris ou au ridicule, ou destinée à outrager la personne contre laquelle elle est publiée." (Code criminel, 1906, chapitre 146, section 317) (28). Combien de journalistes ont fait l'objet de telles poursuites. Tous se rappelleront la kyrielle de procès qui s'abattit sur Asselin à la suite de ses attaques contre

le ministre Adélard Turgeon (29).

F. Avantages matériels

Un mot en terminant sur les avantages matériels que pouvaient comporter l'exercice de ce métier. Nous disposons de peu de données sur la rémunération des courriéristes parlementaires. Un ordre de grandeur peut-être. En 1908, Fournier remplace Asselin comme directeur du Nationaliste au salaire de vingt dollars par semaine (30).

L'Assemblée législative est généreuse pour ses journalistes. Ainsi c'est elle qui les loge, qui leur fournit papier et crayons (31). A l'occasion, le gouvernement leur fait des petits cadeaux. En 1907, ils reçoivent chacun de beaux volumes reliés (32). Mais il y a surtout les réceptions qui font partie de la vie parlementaire. A chaque année l'Orateur offre un dîner aux journalistes de la tribune de la presse, dîner auquel assistent le premier ministre, le chef de l'opposition et plusieurs députés. Par exemple, en 1908, ce banquet annuel réunit quarante convives au Kent House, près des chutes Montmorency. Les invités ont savouré les vins les plus exquis et dégusté des mets fort recherchés. On a chanté, dansé et levé plus d'un toast (33).

Voilà bien maigrement esquissé une analyse de la chroni-

que parlementaire et un portrait du chroniqueur parlementaire. En résumé, on peut dire de cette institution et de ces individus qu'ils ont probablement joué un rôle capital dans notre vie politique. A une époque où le seul média vraiment de masse existant était le journal, ils ont été la principale courroie de transmission du discours politique.

Cependant la chronique parlementaire n'est pas toute la nouvelle politique même si elle en conditionne le contenu. D'autres avenues de recherches pourraient être explorées sous cet angle. Il faudrait analyser les éditoriaux, les commentaires, la page de l'opinion des lecteurs. On pourrait également se demander si la nouvelle politique, et particulièrement la chronique parlementaire n'intervient pas dans le choix des autres sujets publiés dans le journal comme l'éducation, la colonisation, le développement économique etc.

NOTES

1. Tiré d'un compte rendu publié dans la Revue d'histoire moderne et contemporaine, octobre-décembre 1982, p. 687.
2. Voir Vincent Lemieux "Le jeu de la communion politique", Revue canadienne de sciences politiques. Volume 111, septembre 1970, no 3, pp. 359-375.
3. Marcel Hamelin Les premières années du parlementarisme québécois 1867-1878, Québec, Les Presses de l'université Laval, 1974, p. 338.
4. Le Canadien, 13 novembre 1871 cité dans Idem.

5. La Presse, 28 mars 1904, p. 9
6. La Presse, 19 février 1902, p. 5
7. L'Action sociale, 3 mars 1908, p. 5
8. André Beaulieu et Jean Hamelin "Aperçu du journalisme québécois d'expression française", Recherches sociographiques, volume VII, no 1-2, 1966, p. 323.
9. Voir Plan du Palais législatif, Québec, Archives des Travaux publics 1885, lettre reçue, no 316-85.
10. Rapport général du ministère des Travaux publics et du Travail de la province de Québec, Québec, Imprimeur du roi, 1907, p. 2
11. Annuaire statistique du Québec, Québec, Imprimeur du roi, 1914, p. 349.
12. Le Devoir, 19 janvier 1912, p. 2
13. Elizabeth Nish Debate of the Legislative Assembly of United Canada, Montréal, Les Presses de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, 1970, Vol. 1, 1841, p. LXII
14. Le Soleil, 9 mars 1909, p. 1; cité aussi dans Robert Rumilly Histoire de la province de Québec, Montréal, Editions Bernard Valiquette, 1940, tome XIV, p. 34
15. Op. Cit., p. LV
16. Dale C. Thomson Louis St-Laurent: Canadian, Toronto, Macmillan of Canada, 1967, p. 45.
17. L'Evenement, 25 mars 1904, p. 3
18. Damase Potvin Aux fenêtres du Parlement de Québec, Québec, Les Editions de la Tour de Pierre, 1942, pp. 112-113.
19. Elizabeth Nish Op. cit., p. LXIII
20. La Presse, 21 novembre 1912, p. 10
21. Cet exemple est tiré d'un article de Mireille Barrière et Danielle Brouard à paraître dans le Bulletin de la bibliothèque de l'Assemblée nationale. Voir aussi Débats de l'Assemblée législative 1902, (sous presse) p. 73

22. Rapport général du ministère des Travaux publics et du Travail de la province de Québec. 1907, Québec, Imprimeur du roi, 1907, p. 138
23. Entretiens sur l'histoire de l'Hôtel du Parlement, des anciens édifices parlementaires et du salon bleu, (transcription des enregistrements télévisés) Québec, bibliothèque de l'Assemblée nationale, octobre 1982, p. 31
24. La Presse, 14 février 1911, p. 12
25. Maurice Champagne "La convocation et l'immunité des témoins à l'Assemblée nationale du Québec", article à paraître dans le Bulletin de la bibliothèque de l'Assemblée nationale, 21 p.
26. Robert Rumilly Op. cit., tome XIV, p. 52
27. Débats de l'Assemblée législative 1907 (texte manuscrit de la séance du 1 mars 1907).
28. Voir Statuts révisés du Canada 1906, Ottawa, Imprimeur du roi, 1907, vol. 111, p. 86-87
29. Voir Hermas Bastien Olivar Asselin, Ottawa, Editions Bernard Valiquette, 1938, p. 45.
30. Jules Fournier Mon encrier, Montréal, Fidès, 1965, préface d'Olivar Asselin, p. 23.
31. Marcel Hamelin Op. cit., p. 338
32. Le Soleil, 20 février 1907, p. 5
33. L'Action sociale, 7 avril 1908, p. 2

LES PUBLICATIONS PARLEMENTAIRES

D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Yvon Thériault*

Les publications parlementaires du Québec depuis 1792 constituent une masse documentaire considérable. La chronique de presse s'y ajoute depuis 1764. Domaine privilégié de recherches pour les historiens, politologues, journalistes.

La sagesse populaire affirme que les paroles s'envolent et que les écrits restent. Du Parlement de Québec, beaucoup de paroles se sont envolées depuis deux siècles et des écrits innombrables en sont retombés sous forme de publications parlementaires, en provenance des greffes de l'Assemblée, du Conseil législatif, du bureau de la législation et du service des Débats. Une répartition de cette masse documentaire indique:

- au greffe: 930 tomes de documents administratifs: feuillets, ordres du jour, procès-verbaux (votes et procédures), journaux, règlements, Gazette officielle incluant réglementation, ordonnances, décrets, avis juridiques, nominations, documents sessionnels qui

*M. Yvon Thériault est chef de la division de l'indexation/bibliographie de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

regroupent des rapports des départements ou ministères, des rapports d'études et d'enquêtes diverses.

- au service de la législation: 350 tomes de textes de lois, édits, statuts annuels ou refondus, codification administrative, index, répertoires.
- au journal des Débats: 225 tomes de transcription éditée, comptes-rendus, échos de la session, journaux de la Chambre et du Conseil législatif, délibérations des commissions parlementaires, index: annuel, cumulatif, thématique.

La plupart de ces collections remontent à 1792 et même au régime français pour les édits et ordonnances du Conseil souverain. Notre confrère Denis Kronstrom a déjà compilé une bibliographie de 130 titres de publications parlementaires conservées à la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec. Ces diverses publications comptent plus de 1690 tomes et 1.5 million de pages de textes unilingues français et anglais jusqu'en 1942 et bilingues depuis, pour la plupart. La collection des procès-verbaux et de leurs appendices (publiés sous le titre de Journaux-Journals) demeure la principale source documentaire sur l'histoire du Bas-Canada et du Canada-Uni, alors que les Débats reconstitués de 1867 et ceux de la collection courante depuis 1963 contiennent le texte intégral des délibérations de l'Assemblée.

La presse et le Parlement

L'activité gouvernementale alimente la chronique, des journaux depuis le premier numéro de la Gazette de Québec, le 21 juin 1764. En réalité, la chronique gouvernementale a précédé de 28 ans la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. Elle a pour ainsi dire toujours été active dans le système politique. En effet, en 1792, le chroniqueur de la Gazette de Québec publie en français et en anglais un long compte-rendu de la première réunion de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, trois jours après la séance. Depuis cet exploit journalistique, le "quatrième pouvoir" a constamment joué son rôle d'information et de commentaire de l'activité politique, avec les risques que ce privilège comporte.

Au début du 19e siècle, peu après le démarrage de l'institution parlementaire, la chronique se montre plutôt engagée dans les débats idéologiques de l'époque, avec le Mercury (1805), le Canadien (1806), la Minerve (1826). Cet engagement provoque des tensions. Le Canadien sera victime de la répression brutale du gouverneur James Craig qui fait supprimer le journal et emprisonner son propriétaire, Pierre Bédard, qui passera un an à la prison de Québec sans mise en accusation. Pendant plusieurs années, la presse sera en butte aux vexations du gouverneur et de ses conseillers-ministres, du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée. En 1804, le rédacteur du Mercury est mis aux arrêts pour avoir rapporté "les

procédés de la Chambre". Cette même année, le chroniqueur de la Gazette de Montréal est déclaré coupable "d'une grande infraction aux privilèges de la Chambre" et remis au sergent d'armes de l'Assemblée pour avoir publié le texte d'un discours où un député en Chambre blâmait l'attitude de ses collègues sur la question des impôts. En 1823, les chroniqueurs du Canadian Times se retrouvent en prison pour avoir publié un éditorial favorable à l'union des deux Canadas. On se souvient aussi de l'emprisonnement des chroniqueurs de la Mi-nerve, en 1832, pour avoir traité les honorables conseillers législatifs de "vieillards malfaisants".

La chronique

Sous l'UNION, la presse sera mieux traitée et la chronique plus libre de rapporter et de commenter l'actualité parlementaire. C'est ainsi que le Journal de Québec (1842) peut présenter à ses lecteurs une chronique détaillée de débats parlementaires et fournir une version élaborée des discours rapportés en anglais par le Quebec Morning Chronicle. Quand l'historien Marcel Hamelin voudra reconstituer les Débats de 1867, il utilisera ces deux chroniques de base ainsi que 20 journaux complémentaires.

Quelques années après la Confédération, le journaliste Alphonse Desjardins reprendra ses propres chroniques du Canadien pour les publier comme Débats parlementaires officiels de la pro-

vince de Québec (1879-1897). Déjà, plusieurs journaux délèguent leurs chroniqueurs-sténographes à la Tribune de la presse de Québec. Ces chroniques serviront à la reconstitution des Débats par l'équipe d'historiens que dirige actuellement Jocelyn Saint-Pierre. Au tournant du siècle, la presse québécoise est déjà bien organisée. Les premiers grands quotidiens sont en place: le Montreal Star (1869), La Patrie (1879), La Presse (1884), Le Soleil (1880) comme tout d'abord sous le nom de l'Electeur. On enregistre des progrès considérables dans les procédés de fabrication des journaux, leurs moyens de distribution, leur présentation et leur contenu. La grande presse diversifie ses rubriques pour satisfaire des lecteurs plus nombreux, vivant dans des villes industrielles.

Les transformations socio-économiques du 20e siècle favorisent la publicité commerciale qui indirectement libère les journaux de la tutelle politique. La presse devra cependant subir la rivalité de nouveaux médias: la radio en 1930, la télévision en 1950. Aujourd'hui, l'information rejoint les six millions de Québécois par l'intermédiaire de 12 quotidiens, 171 hebdomadaires, 24 émetteurs de télévision et 119 émetteurs de radio AF-FM. Depuis le 3 octobre 1978, les débats sont radio-télédiffusés en direct de l'Assemblée nationale. 80% des familles lisent au moins un quotidien et 96% des foyers sont dotés d'un poste de radio ou d'une télévision. Et l'on nous propose pour bientôt les télétextes des systèmes TELIDON et IRIS.

En résumé, les publications parlementaires du Québec représentent une masse documentaire imposante, ancienne, diversifiée et complémentaire, comme un jeu de poupées russes. Ces documents constituent un domaine privilégié de recherches pour les historiens, politologues, journalistes, chroniqueurs et personnel politique. L'activité parlementaire a trouvé écho dans les 6,000 titres de journaux, périodiques, revues, etc. recensés par les spécialistes de la presse québécoise, MM. André Beaulieu et Jean Hamelin. Le problème de l'exploitation de cette documentation concerne le niveau d'abstraction du traitement qu'on veut en faire: à partir de son enregistrement photographique et sonore (1er niveau d'abstraction) jusqu'à la théorisation (6e degré d'abstraction de la réalité). On ne risque pas de manquer de pain mais de planche...

Le Bulletin est une revue trimestrielle publiée par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. La correspondance doit être adressée à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, édifice Pamphile-Lemay, G1A 1A5

COMITÉ DE RÉDACTION

Gaston Deschênes

Jocelyn Saint-Pierre, secrétaire

Yvon Thériault

NOTE AUX COLLABORATEURS

Les manuscrits signés doivent compter au maximum vingt-cinq pages et être dactylographiés à double interligne. Dans le texte, les citations sont numérotées et renvoient aux références bibliographiques placées à la fin. L'auteur doit fournir avec son texte un résumé de dix lignes qui apparaîtra au début de l'article. Le tout doit être envoyé, au moins deux mois avant publication, au secrétaire qui le soumettra au comité de rédaction. Les textes publiés dans le Bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.